# Drive-café

**Corona Café / 11**

**Dimanche 22 novembre 2020**

Drive-café

Au retour d'un « déplacement pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires
ou la garde d'enfants »*, un bip retentit, puis deux, puis trois. Un message s'affiche aussitôt sur le tableau de bord.
C'est du sérieux, il y a urgence : « Attention, faites une pause ! »
Il est surmonté du dessin d'une tasse fumante (pour les non-lecteurs !)
Mes paupières ont dû s'alourdir et ma perspicace voiture a tout de suite compris que j'étais en train de m'assoupir.
Vite, un café !
Problème : depuis 24 jours, ils sont à nouveau fermés.

Ah ! Si seulement, il pouvait venir à moi. C'est un « drive-café** » qu'il me faut ! Si si, ça existe … et depuis fort longtemps : sous Louis XV déjà, les dames de la Cour demandaient à ce qu'on arrête leur carrosse devant les « débits de café ».
On leur apportait leur précieux nectar dans une tasse en argent : ainsi pouvaient-elles le déguster sans avoir besoin de lever le petit doigt … de pied ! Il valait mieux d'ailleurs, car le café moulu était versé dans une chaussette que le tenancier arrosait ensuite avec de l'eau bouillante (oui, je sais : ça fait envie !) – ce qui est sans doute à l'origine de l'expression
« jus de chaussette » …

Le « drive-café » s'est vraiment développé dans les années 50

en Amérique du nord.
Je me souviens*** pour ma part d'un séjour chez notre aîné quand il vivait dans la Belle Province. Lors de nos expéditions sur ses routes interminables, nous nous arrêtions régulièrement chez Tim Hortons. C'est dans cette célèbre chaîne canadienne, renommée pour son café et ses beignes****, que nous avions ainsi découvert le « drive » – ou plutôt « service au volant », comme disent nos cousins québécois.

Et dans l'hexagone ?
Après une recherche approfondie, j'ai trouvé un article annonçant l'ouverture du premier drive-café de France de Starbucks … enseigne américaine, of course. C'était le 6 février dernier, à Toulouse – juste avant le premier confinement !
L'idée a été reprise depuis, notamment par les patrons de cafés situés sur des nationales :
il ne me reste donc plus qu'à ouvrir (de nouveau) l'œil ! 

* L'un des 9 motifs de déplacements dérogatoires figurant sur l'attestation nécessaire à toute sortie,
dans le cadre de l'urgence sanitaire décrétée pour faire face à l'épidémie de Covid-19.
** De l'anglais « conduire » : établissement fournissant un service
permettant aux consommateurs d'être servis tout en restant dans leur voiture.
*** Devise du Québec que l'on retrouve sur toutes les plaques d'immatriculation.
**** Pâtisserie sucrée du Québec, dont la recette la plus ancienne figure dans « La cuisinière canadienne » de 1840.